



البريد بنك
AL BARID BANK

Pilier III – Al Barid Bank

31 Décembre 2022

Sommaire

I. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES D'Al Barid Bank.....	2
1) CADRE REGLEMENTAIRE BANK AL-MAGHRIB.....	2
2) CHAMP D'APPLICATION : Périmètre PRUDENTIEL.....	2
3) COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	2
4) RATIO DE SOLVABILITE.....	4
II. EXIGENCE EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES D'Al Barid Bank.....	4
1) RISQUE DE CREDIT.....	5
2) RISQUE DE MARCHE.....	5
3) RISQUE OPERATIONNEL.....	6

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres d'Al Barid Bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres d'Al Barid Bank

1) Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi, après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II qui couvre les 3 piliers :

- Pilier 1 : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;
- Pilier 2 : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- Pilier 3 : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2) Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle (banque au Maroc) et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007 et complétée par les circulaires 1/W/16 et 2/W/21) relative au calcul des exigences en fonds propres, portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014 et complétée par les circulaires 3/W/16 ; 8/W/18 ; 1/W/20 et 1/W/21) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Al Barid Bank détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

3) Composition des Fonds Propres

En Juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank AL-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, Al Barid Bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation

de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

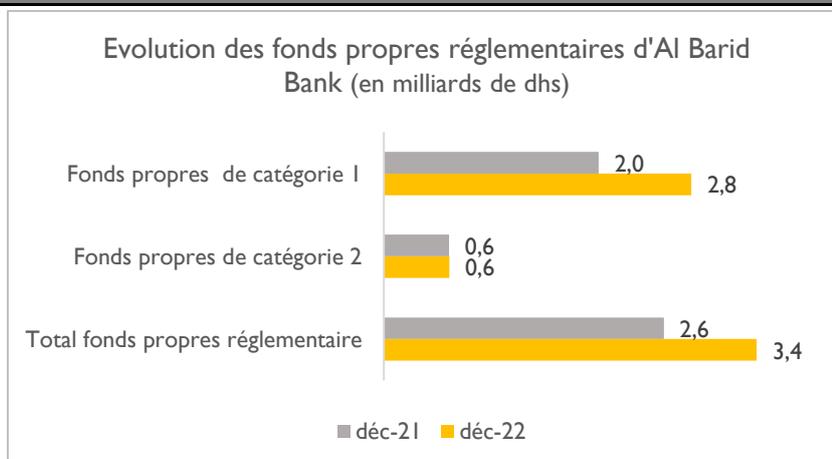
A fin Décembre 2022, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels d'Al Barid Bank, sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 604 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin Décembre 2022, se présente comme suit :

(en KMAD)	déc-22	déc-21	Var. en KDH	Var. en %
Capital	1 059 460	1 042 559	16 901	1,6%
Réserves et RAN	1 503 022	1 219 794	283 228	23,2%
moins dividendes prévus	155 995	399 327	-243 332	-60,9%
Elément à déduire (immobilisations incorporelles...)	-577 304	-587 464	10 160	-1,7%
Dispositions transitoires ^[1]	0	6 920	-6 920	-100,0%
Fonds propres CET I	2 141 173	1 984 367	156 806	7,9%
Fonds propres ATI	700 000	0	700 000	-
Fonds propres de catégorie 1	2 841 173	1 984 367	856 806	43,2%
Dettes subordonnées et autres éléments	604 459	602 453	2 006	0,3%
Dispositions transitoires ¹	0	0	0	-
Fonds propres de catégorie 2	604 459	602 453	2 006	0,3%
Total fonds propres réglementaire	3 445 632	2 586 820	858 812	33,2%



¹ Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

4) Ratio de Solvabilité

Sur base consolidée, les Ratio de solvabilité et Ratio Tier-one ressortent respectivement, à fin Décembre 2022, à 15% et 12,37%. Sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9, ces ratios s'élèvent à 15% et 12,37%.

Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

<i>Base consolidée</i>	déc-22	déc-21
Ratio de solvabilité	15,00%	13,39%
Ratio de Tier-one	12,37%	10,27%

L'historique et l'évolution du ratio sur fonds propres de base (CET1) prévisionnels d'Al Barid Bank sur les 18 prochains mois sur base consolidée se présente comme suit :

	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	Juin-23	déc-23
CET1 Consolidé	10,29%	10,01%	10,27%	9,32%	8,74%	8,40%

Sur base sociale, les Ratio de solvabilité et Ratio Tier-one ressortent respectivement, à fin Décembre 2022, à 15,10% et 11,79%.

<i>Base sociale</i>	déc-22	déc-21	déc-20
Ratio de solvabilité	15,10%	14,54%	14,86%
Ratio de Tier-one	11,79%	10,03%	10,08%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés d'Al Barid Bank

Au 31 Décembre 2022, le total des risques pondérés au titre du Pilier I, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour AL BARID BANK s'élève 22 970 829 KDH.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

Risque Couvert	Pilier I
	Méthode d'Evaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	√Méthode Standard
Risques de Marché	√Méthode Standard
Risque Opérationnel	√BIA (Basic Indicator Approach)

La répartition des risques pondérés par nature sur base consolidée est comme suit :

<i>(en milliers de dirhams)</i>	déc-22	déc-21
Risques de crédit	9 750 391	8 841 945
Risques de marché	9 188 832	6 431 935
Risques opérationnels	4 031 606	4 051 774
Total	22 970 829	19 325 654

Sur base sociale, la répartition des risques pondérés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dirhams)	déc-22	déc-21	déc-20
Risques de crédit	8 774 326	8 125 086	5 756 462
Risques de marché	9 188 832	6 272 941	6 889 842
Risques opérationnels	3 610 960	3 815 660	3 467 535
Total	21 574 118	18 213 687	16 113 839

1) Risque de crédit

A fin Décembre 2022, le montant des risques pondérés de crédit sur base consolidée, s'élève à 9 750 391 KDH comme le montre le tableau suivant :

Risques pondérés de crédit (en KDH)		Variations	
déc-22	déc-21	en KDH	en %
9 750 391	8 841 945	908 446	10%

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par segment sur base consolidée :

Catégorie d'exposition	31.12.2022		31.12.2021		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	135 623	10 850	58 508	4 681	77 115	6 169
Risque sur les entreprises	349 136	27 931	235 236	18 819	113 900	9 112
Risques sur la clientèle de détail	3 923 878	313 910	3 506 196	280 496	417 682	33 414
Risques autres actifs	5 341 754	427 340	5 042 005	403 360	299 748,74	23 980
Total des risques de crédit pondérés	9 750 243	780 031	8 841 945	707 356	908 298	72 675

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

Sur base sociale, le montant des risques pondérés de crédit s'élève à 8 774 326 KDH.

2) Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

➤ **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A)

➤ **Risque de change**

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Exigences en fonds propres des différents types du risque marché sur base consolidée

<i>(en milliers de dirhams)</i>	déc-22	déc-21	Variation
Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux en KMAD	462 403	321 040	141 363
Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique de taux en KMAD	240 405	183 433	56 972
Exigence en fonds propres au titre du risque de taux en KMAD	702 808	504 472	198 336
Risques pondérés de taux	8 785 097	6 305 908	2 479 189

3) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

Exigence en fonds propres du risque opérationnel sur base consolidée

<i>(en milliers de dirhams)</i>	déc-22	déc-21
Exigence en fonds propres	322 528	324 142